

Réf: Dossier 391546

Avis de constitution

SOCIETE « VOLAILLE & CASH KONATE » en abrégé « V.C.K »

Siège Abidjan, Koumassi, ABIDJAN KOUMASSI NON
LOIN DE LA NOUVELLE GARE UTB, Lot 0, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 12/02/2025 , et enregistrés au CEPICI le 19/02/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « VOLAILLE & CASH KONATE » en
abrégé « V.C.K »

Objet : Elevage et vente de volaille, transfert d'argent,
divers.

Et pour la réalisation de l'objet social :

Elevage et vente de volailles, transfert et retrait
d'argent, divers.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Koumassi, ABIDJAN KOUMASSI NON
LOIN DE LA NOUVELLE GARE UTB, Lot 0, Ilot 0

Dirigeant(s) M KONATE BAMORI (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-02424 du 10/03/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°15037/GTCA/RC/2025 du 10/03/2025

Pour Avis

Le CEPICI

